Éric Halphen

SEPT ANS DE SOLITUDE

DENOËL IMPACTS

Sept ans de solitude

DU MÊME AUTEUR

Bouillottes, Gallimard, 1998 (roman)

Éric Halphen

Sept ans de solitude

DENOËL
IMPACTS

Ouvrage publié sous la direction
de Guy Birenbaum

© 2002, by Éditions Denoël
9, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris
ISBN : 2.207.25338.4
B 25338.1

Pour mes enfants

À tous ceux qui, quel que soit
leur métier, tentent de l'exercer
avec persévérance, compétence, courage.

Abattre son jeu et, dans les deux sens du terme, s'exposer, n'est-ce pas se donner la force, l'allant, la liberté incontrôlable de celui à qui on ne peut rien prendre (il retourne ses poches), que l'on ne peut pas démasquer (il balance ses masques), que nulle accusation n'atteint (il a tout avoué), et qui n'a rien à perdre (il sait qu'il a tout perdu) ?

François Taillandier, *N6*.

Prologue
La tentation de Venise

Je n'aurais jamais dû me mêler de
ce qui me regarde.
René Belletto, *Histoire d'une vie.*

Je suis sans doute vieux jeu : je ne supporte pas les fins. Qu'il s'agisse d'un film, d'un roman ou d'un séjour, d'un dossier, d'un siècle ou d'un amour, les fins me blessent bien plus qu'il ne faudrait. J'ai beau tenter de me contrôler, me dire que certaines fins ne sont que d'apparence, de façade, que derrière la cassure éphémère se cachent, prêtes à jaillir, les forces du renouveau, rien n'y fait : elles me laissent amputé à jamais.

Pour les fins, Venise constitue un décor impitoyable. Certes, les nombreuses églises peuvent paraître compatissantes, les palais solidaires, les clapotis réguliers des vaguelettes complices. Mais le ciel joue l'indifférent et les canaux savent se fermer pour refuser leur concours.

Témoin ce jour de début septembre 2001. Il pleut sur la ville, les gondoliers s'abritent, les touristes se calfeutrent du mieux qu'ils peuvent. Le téléphone sonne. J. répond, articule deux, trois mots, me passe le portable. Je la fixe : ses yeux pensent à autre chose.

Au bout du fil mon père, la voix fermée elle aussi. Venant d'apprendre en regardant LCI le verdict de la chambre de l'instruction, il distille les informations au compte-gouttes, préservant le suspense. La saisie de la cassette Méry ? Annulée. L'audition de François Ciolina, cet ancien dirigeant de l'Opac qui avait mis directement en cause sur procès-verbal Jacques Chirac ? Annulée. La convocation du chef de l'État, mon ordonnance d'incompétence ? Annulées. Dire que la surprise est immense serait mentir. Depuis le début de mon instruction sur les HLM de Paris, nul ne pourrait prétendre que j'ai été soutenu par mes supérieurs. Message que j'essaye, pour lui remonter le moral, de transmettre à mon père.

Oui, mais ce n'est pas tout, reprend-il, la voix moins fermée maintenant que remplie d'émotion, prête à éclater. De chagrin, de rage. Ce n'est pas tout : la juridiction d'appel a opté pour le dessaisissement, un juge de Paris va reprendre le dossier. Selon mon père, je ne peux pas rester sans réagir : il faut que je regagne Paris sur-le-champ.

Pour l'heure, je raccroche, tandis que le *vaporetto* aborde en tanguant l'église de la Salute. J. me précède sur le quai mouillé. Je lui explique de quoi il retourne. Elle allume une cigarette, réfléchit un instant, puis me dit « Finalement, ce n'est pas si mal, comme fin. Une bonne façon de se débarrasser du fardeau, non ? Tu vas pouvoir enfin passer à autre chose. Il serait temps... Tu n'en as pas marre, de ce dossier ? »

Que si. Après sept ans, je ne sais toujours pas si ça

a été une chance de m'occuper de cette instruction, ou un malheur. J'ai vécu, croisé beaucoup de gens, échappé à la médiocrité, aux jours qui se suivent et toujours se ressemblent. Mais j'ai aussi stressé, souffert, reçu plus de coups que n'importe quel juge avant moi ; vieilli. Alors il est vrai que je n'irai pas me plaindre qu'on m'ait retiré mon jouet. Mais c'est la forme qui me heurte. Le désaveu. La joie narquoise du camp d'en face.

Nous rentrons.

Un peu plus tard. La pluie a cessé, le Redentore est en travaux, la Giudecca en chantier, un massif paquebot passe devant les fenêtres de la *pensione*. Je viens d'avoir Christine Dufour au téléphone. Intelligente, laconique, elle partage depuis douze ans ma vie professionnelle : un record de longévité pour un couple juge-greffier. Effondrée, elle se raccroche au concret. Liste de ceux qui ont appelé pour me soutenir, des avocats, des policiers, des anonymes, ou pour solliciter une réaction, des journalistes, des représentants de syndicats de magistrats. Tentative d'analyse des attendus de l'arrêt. D'après ce que lui a dit une de mes collègues, le dessaisissement n'est en rien motivé, il ne peut s'agir que d'une erreur de frappe. Je suis sceptique. Une erreur, je n'y crois pas. Tout a l'air au contraire trop bien préparé. La fin programmée d'un empêcheur de s'arranger en rond. Quand même. À y réfléchir, la ficelle semble énorme, elle ne passera pas, elle ne peut pas passer.

L'espoir fait vivre.

Encore un peu plus tard. Je décortique l'arrêt que Christine m'a télécopié. Ce n'est pas seulement un désaveu, mais une attaque en règle contre moi. On laisse entendre que, volontairement, j'aurais poursuivi mon instruction sans tenir compte de l'ordonnance de suspension prononcée un an auparavant et que je n'ai jamais reçue. On affirme que j'avais forcément eu connaissance de cette ordonnance, puisqu'elle figure en original au dossier. En oubliant de dire que le dossier, lui, ne se trouvait pas en ma possession au moment où j'ai accompli les actes litigieux. Cette mauvaise foi me transperce.

Allez. Le ciel s'entrouvre, la lagune retrouve sa couleur d'émeraude, les rumeurs se réveillent.

Demain, il fera beau.

Oui : le lendemain, il fait beau. Je traverse le Campo San Stefano, un des plus beaux de Venise, passe devant les cafés bondés de Français venus en masse assister à la Mostra, puis pénètre tout au fond à gauche dans l'Internet café. Là, je me connecte sur les sites des quotidiens parisiens. Les réactions sont bien en deçà de mon espérance. *Le Figaro* tresse l'éloge de la présidente de la chambre de l'instruction. Pour *Le Monde*, mon dessaisissement apparaissait inévitable. Seul *Libération* tente de prendre ma défense. Les sites des télévisions montrent, eux, trois avocats pérorant devant les caméras dans les couloirs du Palais de Justice. Justice. À la suite de cette décision que j'estime injuste, je m'at-

tendais à davantage, non pas d'égards, il ne faut pas exagérer, mais d'esprit critique. Même si je conviens qu'il est difficile, pour un journaliste, de s'en prendre ouvertement à une décision de justice, je ne peux que dresser ce constat amer : qu'on retire son dossier à un juge qui n'a pas démérité, tout le monde s'en moque.

Dois-je accorder une interview, écrire une tribune, accepter une émission de radio ou de télévision ? Mes proches tentent de m'y pousser, moi de résister. Depuis que m'a échu cette enquête à hauts risques, j'ai toujours essayé de marquer une différence entre affaire médiatisée et juge médiatique. D'où mon refus de parader à quelque émission que ce soit. Mais là, c'est directement à ma personne qu'on s'en prend. À mon honneur.

Alors ?

Non. La colère est mauvaise conseillère. Mieux vaut garder le silence, courber l'échine en attendant que ça passe.

Passer à autre chose, m'a dit J. Ces mots trottent dans ma tête. Cela fait plusieurs années que je pressens que je ne finirai pas ma vie professionnelle dans la peau d'un juge. Les ors fanés de la Cour de cassation, très peu pour moi. Les sempiternelles conversations relatives à l'avancement, à la mutation toujours contestée du voisin, aux comparaisons pointilleuses entre les charges de travail respectives des différentes chambres, pallient mal une absence quasi totale de réflexion sur notre

charge, notre mission, les moyens de faire en sorte que la société soit un peu plus juste.

On a pu écrire que la magistrature était un petit métier pratiqué par de petites gens. Je ne suis pas d'accord sur la première partie de cette analyse : juger, trancher, décider, chercher la vérité, c'est un beau métier ; mais les collègues me déçoivent jour après jour.

C'est donc empreint de lassitude que j'avais commencé à instruire l'affaire des HLM de Paris. Mais je continuais, dans la solitude de mon cabinet, à œuvrer pour éviter l'injustice, à faire en sorte que la Justice soit la même pour tous. Cette lutte de l'intérieur, je n'y crois plus. La lassitude a fait place au dégoût. À la fuite de la foi.

À l'érosion de ma vocation.

1.
Les prémices

Il n'avait que des intuitions de son être véritable (...).
Romain Rolland, *Jean-Christophe.*

Hasard, ou vocation ? Lorsqu'on me demande pourquoi je suis devenu juge d'instruction, les deux réponses se bousculent. La première, superficielle, truqueuse, insiste sur la passivité. J'aurais fait du droit en sortant du lycée faute de savoir quoi faire d'autre. Après la maîtrise, la carrière de juge se serait imposée d'elle-même, par défaut, parce qu'il fallait bien en sortir et que je ne souhaitais être ni juriste – les longues démonstrations m'ennuient –, ni avocat – cet auxiliaire de justice qui, dépendant du bon vouloir du client, acceptant parfois la complaisance, n'est pas vraiment libre.

La paresse franchie, une autre interprétation s'impose. Elle trouve sa source dans l'intérêt que je porte depuis mon plus jeune âge à tout ce qui touche au monde judiciaire ; dans certaines images que je croyais oubliées et qui me reviennent à l'esprit. Ainsi ce « carrefour des métiers », organisé dans l'école primaire que je fréquentais à Versailles, alors que j'avais une dizaine d'années. Des représentants de diverses professions,

installés dans les salles de classe, tentaient d'expliquer les subtilités de leurs métiers respectifs. Ingénieurs, médecins, pharmaciens ou notaires, en général parents d'élèves de l'école, se dévouaient ainsi quelques heures d'un week-end pour tenter d'éveiller les envies.

Le seul à avoir retenu mon attention ce jour-là fut un juge. Installé au bureau du maître, devant le tableau noir, il parlait longuement de la grandeur de la tâche de juge d'instruction. J'ai tout oublié de cet homme, son nom comme les traits de son visage, mais je garde encore en mémoire l'une de ses phrases, prononcée avec l'autorité que confèrent à la fois la hauteur de l'estrade et l'âge de l'orateur « Le juge d'instruction est l'homme le plus puissant de France. Même le président de la République, si le juge le convoque, est obligé de lui obéir. » Bien que n'ayant jamais eu le goût de la puissance ni du pouvoir, cette phrase est restée gravée quelque part dans un coin de mon inconscient. Elle se révélera, beaucoup plus tard, d'une cruelle ironie.

D'autres souvenirs, encore. Je me revois, installé dans la cuisine familiale avec ma mère, alors que nous déjeunons en écoutant la radio. Ce que l'on appelle alors l'affaire de Bruay-en-Artois défraie les chroniques et mobilise les médias. Une jeune fille de milieu modeste a été retrouvée assassinée, le notaire du bourg soupçonné du meurtre. Le juge Pascal, chargé de ce dossier, est suivi comme son ombre par la cohorte des reporters qui relatent au micro chaque péripétie de l'enquête. Collés aux basques du juge, ils font vivre aux auditeurs les moindres reconstitutions de trajet que le juge effec-

tue pour vérifier l'alibi du suspect. Je vais suivre avec passion toute cette affaire, prenant parti pour ce petit juge qui s'en prend à un notable, qui tente en solitaire de rechercher la vérité. Par la suite, le suspect a été mis hors de cause, un jeune homme un peu débile accusé du crime, l'enquête du juge Pascal critiquée. Mais je ne suis toujours pas persuadé qu'il avait tort.

Je croiserai Pascal quelquefois dans les locaux du palais de justice de Douai. Il m'apparaîtra usé, les yeux dans les nuages, l'air un peu perdu. Nous aurons un jour une conversation dans mon bureau, à propos de tout et de rien. Pascal me parlera de quelques-uns de nos collègues, des « fous » selon lui. Et puis il s'en ira, sans que j'ose lui dire que, peut-être, il avait été à l'origine de ma vocation.

Enfin, je pense que le cinéma a également pesé dans mon choix professionnel. J'ai été très marqué par certains films tournant autour de l'injustice, comme *Le Trou* de Jacques Becker, *Douze hommes en colère*, les films de Cayatte. Il me semblait que rien n'était pire au monde qu'une erreur judiciaire : être accusé d'une infraction que l'on n'a pas commise, aller en prison pour rien. À l'époque, je n'avais pas encore clairement idée de ce que je ferais, du moins je ne l'avais pas formulé. Mais je le pressentais peut-être suffisamment pour me dire que, si un jour je devais me retrouver dans le monde judiciaire, je devrais garder en permanence à l'esprit cette terrible erreur judiciaire. C'est peut-être en souvenir de ces films, dans lesquels, hormis le *happy end* américain, c'est souvent le méchant qui gagne et le gen-

til innocent qui se retrouve derrière les barreaux, que j'ai eu envie d'être juge d'instruction. Pour tenter d'empêcher les erreurs.

À moins que les astres en aient décidé ainsi à mon insu... Si j'en crois une confidence de ma mère. Quand ma sœur, mon frère et moi étions enfants, elle avait fait faire nos thèmes astraux par l'une de ses amies. La conclusion en était édifiante « Éric sera très fort dans les métiers pour lesquels on a besoin de garder un secret, genre espion, homme politique ou juge. »

Pour les planètes comme pour l'état civil, je suis né à Clichy, en 1959, de parents journalistes, mon père à *Paris-Presse*, ma mère à *Elle*. Lorsque j'ai sept ans, mon père rachète l'ancienne maison de la famille à Versailles, et nous nous y installons. J'y passerai le reste de mon enfance, fréquentant d'abord le lycée Rameau, puis le lycée Hoche. Je suis bon élève, toujours premier durant ma scolarité en primaire. Au point de me faire houspiller par mon père les rares fois où je rentre à la maison avec une place de deuxième sur mon livret. L'une des grandes fiertés de ma mère est de raconter l'épisode où j'ai décroché le prix d'excellence et le prix de camaraderie. « Mon fils, non seulement il est premier de la classe, mais en plus, il est aimé par les autres. » Il est vrai que, pendant les compositions, je laisse facilement copier sur moi.

Mes résultats scolaires restent bons au début du secondaire, jusqu'en troisième, puis les choses se gâtent, notamment en physique-chimie, où je ne comprends

pas bien ce qu'il faut faire. Au point de passer de la première C scientifique à la terminale A littéraire. J'ai le bac sans mention en juin 1977, je m'inscris en droit. À la faculté de Sceaux, dans la banlieue sud de Paris, davantage un gros lycée qu'une fac, horaires fixes et enseignants pointilleux, aux antipodes de l'image des campus à l'américaine. J'enchaîne les années sans problème, obtenant la moyenne à chaque session de juin. Après la licence, en 1980, je m'inscris à Paris pour faire ma maîtrise en même temps qu'à l'IEJ, institut qui prépare au concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature. Pour moi, il s'agit en fait d'une année d'entraînement. Chaque candidat peut en effet passer trois fois le concours, et je mise sur cette première présentation pour me faire une idée. Alors que j'aurais dû bûcher toute l'année pour avaler le programme de droit pénal et de droit civil, je ne fais strictement rien jusqu'à l'approche de la date fatidique. Là, j'ai un sursaut et décide de m'y mettre. Sauf que je n'ai plus le temps matériel de tout réviser. Je fais donc des impasses, écartant tous les sujets donnés au concours durant les quinze années précédentes. Par chance, aucun de ces sujets ne sort lors de l'épreuve. Mieux, deux jours avant le concours, je reprends entièrement l'introduction du traité de droit pénal, qui évoque notamment la distinction entre infraction politique et infraction de droit commun. Et sur quoi porte l'épreuve de droit pénal ? Sur la distinction entre infraction politique et infraction de droit commun. Le destin, sans doute... Avec ma bonne prestation lors de l'épreuve de note de synthèse,

qui me vaut une des meilleures notes de la promo, je réussis l'écrit. La chance me sert encore à l'oral, avec le tirage au sort de la lettre Z, ce qui me laisse du temps pour réviser et réussir les épreuves techniques. En revanche, le grand oral vire à la Berezina : 5 sur 20. À partir d'un sujet concernant l'État et l'alcool, les examinateurs se mettent brusquement à me citer des noms d'artistes connus, en me demandant à quoi ces gens se saoulaient. Gauguin et l'absinthe, d'accord, mais après, je patauge. Puis ils attaquent sur le privilège des bouilleurs de cru, je sèche (maintenant, je sais ce que c'est), avant de me demander qui est Nicolas Bourbaki, pseudonyme collectif d'un groupe de mathématiciens qui voulaient changer la façon d'enseigner les maths. Je sèche encore, pour enfin me faire questionner sur l'histoire de Marie de Médicis, Catherine de Médicis, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse d'Autriche. Je mélange tout, c'est la catastrophe. La veille de l'annonce des résultats, un jour d'octobre 1981, je reste avachi sur le canapé, chez mes parents, à regarder la télévision toute la journée. Ma mère essaie de me réconforter, m'expliquant que ce n'est qu'un galop d'essai, que si j'échoue, ce n'est pas grave, et que si malgré tout je réussis, ce sera un cadeau. Le lendemain à la première heure, je consulte la liste affichée à la porte de l'École. Là, à la 57e place sur 120, mon nom. J'ai le cadeau.

Je baigne dans une douce euphorie. Plus de cours à réviser, plus de soucis pour la vie professionnelle. Je vais acheter ma robe de magistrat à la Belle Jardinière, puis l'essaie devant le grand miroir trônant au-dessus de la

cheminée chez mes parents. Impression curieuse : comme un costume trop grand. C'est alors le départ pour l'École nationale de la magistrature de Bordeaux, en janvier 1982. Me voilà devenu « auditeur de justice », l'un des futurs magistrats de la République. Payé 5 000 francs par mois, je loge, comme la plupart de mes collègues, dans un foyer situé à Talence, à quelques kilomètres de l'École. Si l'on travaille peu, la journée est quand même consacrée aux cours, tandis que le soir est réservé à la fête. Football, spectacles, balades, sans compter les innombrables soirées passées à une dizaine, dans la chambre de l'un ou de l'autre, pour discuter, refaire le monde et s'amuser. C'est dans cette période enivrante que je fais la connaissance d'une élève de ma promotion, Hélène, une jolie brune un peu austère qui deviendra ma femme.

Les quatre premiers mois de ce régime passent vite. Puis la promotion se disperse. Chaque auditeur est envoyé en stage dans un tribunal, où il va successivement être affecté à tous les postes. Instruction, enfants, affaires civiles, parquet. À intervalles réguliers, tout le monde retrouve les bancs de l'école, pour quelques semaines, avant de repartir vers son stage. Pour moi, en ce joli mois de mai 1982, ce sera Caen. Je vais beaucoup apprendre, auprès de magistrats d'une grande qualité, qui me donneront une première vision déformée du monde judiciaire. Tous les magistrats ne sont pas aussi intelligents et compétents que ceux qui seront mes maîtres de stage.

À Caen, je rencontre entre autres le juge Renaud Van Ruymbeke, qui traite déjà les dossiers financiers. Trop

spécialisé pour un jeune juge en formation, qui doit se frotter à tous les sujets et devenir avant tout un bon généraliste, je ne ferai qu'un bref passage par son cabinet. Suffisant toutefois pour découvrir un mode de fonctionnement particulier, très peu d'interrogatoires, beaucoup d'étude de dossiers. Il m'a quand même appris les quelques ficelles des dossiers financiers, qui requièrent quelques attentions particulières et plus d'investissement personnel qu'un dossier de droit commun. J'en vérifierai par la suite le bien-fondé. Il m'a également inculqué la rigueur nécessaire, les initiatives indispensables, comme certaines perquisitions. Je l'ai accompagné un matin pour l'une de ces opérations, alors qu'il travaillait sur une histoire compliquée de vente de forêt. Un PDG avait acquis la moitié du domaine, sa société avait acheté l'autre moitié, et curieusement, la valeur du terrain appartenant au PDG s'était envolée tandis que la partie appartenant à l'entreprise ne valait plus rien. Van Ruymbeke soupçonnait la banque du PDG d'être à l'origine d'un abus de biens sociaux et avait donc décidé de se rendre dans les locaux parisiens de ladite banque. Nous voilà partis, un lundi matin, pour le quartier de l'Opéra à Paris, avec les policiers. Je me souviens de la terreur rentrée qui se lisait sur les visages des employés et des responsables de la banque. À l'époque, personne n'avait l'habitude de voir un juge débouler dans une société, s'installer dans un bureau pour rédiger un procès-verbal avec sa greffière en exigeant qu'on lui présente les documents qu'il demande. Ce sentiment de terreur inspiré par la seule

présence du juge m'a beaucoup marqué, en me montrant à la fois que le juge a le pouvoir d'inquiéter, ce qui peut parfois être nécessaire pour faire avancer une enquête, mais aussi combien il fait peur. Et ça, je ne suis pas sûr qu'il faille en être fier.

Avec Van Ruymbeke, je vais également toucher du doigt les limites du juge. Dans l'un de ses dossiers, concernant d'éventuelles malversations aux dépens d'un casino, il avait mis en cause une ressortissante japonaise. Son enquête terminée, il avait transmis le dossier, conformément à la procédure, au parquet afin que celui-ci rédige le réquisitoire définitif, ultime étape avant la clôture du dossier et le renvoi devant le tribunal. Aujourd'hui, un nouveau texte précise que si le procureur ne rend pas ses réquisitions dans les trois mois, le juge peut le faire lui-même. Mais à l'époque, cette phase était incontournable, et tant que le parquet ne faisait pas sa part du travail, le dossier restait bloqué. Résultat, dans l'affaire de la Japonaise, le temps passait et le juge ne voyait rien venir. Jusqu'au jour où l'un des substituts du procureur a expliqué à Van Ruymbeke que des hommes d'affaires japonais étaient allés voir des gens à Matignon, chez le Premier ministre, pour expliquer que si cette dame continuait à être importunée, ils renonceraient à un important investissement en France pour créer une usine. Je m'étais alors demandé, sans pouvoir me déterminer, si cela valait la peine de priver de plusieurs centaines d'emplois une région de France très éprouvée par le chômage.

Cette question recouvre l'une des raisons pour lesquelles j'ai opté pour l'instruction. Pour reprendre la phrase de Goethe sur l'injustice et le désordre, le juge d'instruction préférera toujours un désordre à une injustice. Le parquet, pas. Sa hantise, c'est le désordre. Le parquet est là pour faire régner l'ordre public, le juge d'instruction pour rechercher la vérité. Je n'ai pas tant vieilli : je pense toujours qu'un désordre vaut mieux qu'une injustice.

L'auditeur de justice ne se pose pas toutes ces questions. Lorsque le stagiaire arrive au tribunal, il prend la place du juge titulaire, qui se met un peu en retrait et veille sur le débutant. Lequel fait tout, interrogatoires, jugements, réquisitions. Les premières fois qu'un « monsieur le juge » vous est destiné, on a un peu la grosse tête. Cela ne dure heureusement pas. Car cette façon de procéder, par immersion totale dans le monde judiciaire, permet de se mettre vite dans la peau d'un juge. On ne se demande plus pourquoi on est là, on y est, on fait le travail pour lequel on est préparé. En une année et demie, on devient suffisamment juge dans sa tête pour l'être efficacement dans ses actes. Quand le stage se termine, on est impatient de voler de ses propres ailes. L'École est très critiquée, on lui reproche de mal apprendre le travail, de ne pas « élever le débat », d'être trop scolaire. Mais le fait est qu'elle remplit son rôle : on en sort juge.

Et on en retient quelques préceptes importants, comme de se méfier du témoignage humain. Illustration : on nous enferme à dix dans une salle pour visionner une